

Au centre de médiation familiale du Gers, la parole libère

Le Centre de médiation familiale du Gers permet de régler les litiges en instaurant le dialogue



**Danièle Lefebvre et Thierry Autefage engagent environ cinquante médiations par an.
(Photo arch. ph. B.)**

Le centre de médiation familiale du Gers, basé à Auch (1), n'a pas attendu que des pères montent en haut d'une grue afin de crier leur mal-être pour s'emparer du sujet de la famille et de la coparentalité.

Depuis trois ans et demi, Danièle Lefebvre et Thierry Autefage tentent de rendre la séparation moins difficile, pour les parents comme pour les enfants.

Leur action porte ses fruits, notamment grâce à un gros travail de communication, dont le Café de la médiation familiale est l'une des pièces maîtresses. Vendredi, au café XVIII à Auch, ceux qui ont un avis sur la question des rôles distincts du père et de la mère dans l'éducation de leur enfant, étaient invités à venir le partager. D'autres rendez-vous de ce type, mais sur des sujets différents, sont programmés tout au long de l'année.

Comme ils le font naturellement dans leurs locaux, les deux médiateurs ont ouvert un **espace de parole sans jugement ni parti pris**, puisqu'ils admettent bien volontiers ne pas posséder la science infuse.

« Les pères qui veulent faire valoir leur droit restent une minorité, explique Danièle Lefebvre. On se heurte à la réalité de la société, avec des pères qui sont souvent davantage accaparés par leur travail. C'est ainsi que l'on en vient à la garde alternée. Mais une garde alternée très aménagée. »

Le centre départemental effectue **une cinquantaine de médiations par an**. « Ce qui est énorme puisque nous réalisons à deux, et sans le service de la médiation judiciaire, ce que d'autres départements parviennent à faire avec des moyens supérieurs », poursuit Danièle Lefebvre.

Sensibles à l'action menée par les deux médiateurs, les Gersois bénéficient ainsi d'une expertise en la matière, qui leur permet de mieux s'informer sur leurs droits.

« Si au terme de la médiation, des parents arrivent avec un accord, le juge ne peut s'y opposer, sauf si l'équilibre de l'enfant est menacé. La médiation augmente la "réussite" d'un divorce, puisqu'elle permet de réinstaller la parole. En moyenne, le processus se déroule en quatre entretiens d'environ 1 h 30. Le premier objectif est d'apaiser le conflit. C'est l'étape la plus compliquée, mais également la plus rapide. Ensuite, il faut instaurer un dialogue constructif. Une fois que les intéressés se parlent différemment, commencent à écouter l'autre, la liaison se refait et on peut construire. »

Il est possible d'avoir recours à la médiation dans le cas de garde d'enfants, mais aussi pour régler d'autres problèmes, comme lors de succession par exemple.

*(1) 4 rue Leconte-de-Lisle. Tel. 05 62 60 26 97 - mail : contact@cmfg.fr - site : www.cmfg.fr
Le centre de médiation familiale dispose de bureaux dans tout le département.*

[Auch](#)